



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8208

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer les frais d'exploitation, de maintenance et de maintien en condition opérationnelle de deux hélicoptères AIRBUS H-145M

*

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à financer les frais d'exploitation, de maintenance et de maintien en condition opérationnelle de deux hélicoptères AIRBUS H-145M pour la période d'exploitation allant de 2024 à 2038 inclus.

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser le montant de 86 000 000 euros, sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par le financement des frais d'exploitation et de maintenance des deux hélicoptères AIRBUS H-145M dans le cadre des missions de la Police grand-ducale seront liquidées à la charge des crédits de la Police grand-ducale.

Les dépenses occasionnées par le financement des frais d'exploitation et de maintenance des deux hélicoptères AIRBUS H-145M dans le cadre des missions de la Direction de la Défense seront liquidées à la charge des crédits de la Direction de la Défense.

Les dépenses occasionnées par le maintien en condition opérationnelle des deux hélicoptères AIRBUS H-145M seront liquidées à la charge du Fond d'équipement militaire.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 18 juillet 2023

Pour le Secrétaire général,

Pour le Président,

s. Isabelle Barra
Secrétaire générale adjointe

s. Mars Di Bartolomeo
Vice-Président